

27 sep 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 27 septembre 2002.](#)

Examen linguistique pour magistrats

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal organisant les examens, qui permettent aux docteurs et licenciés en droit de satisfaire au prescrit (*) sur l'emploi des langues en matière judiciaire.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal organisant les examens, qui permettent aux docteurs et licenciés en droit de satisfaire au prescrit (*) sur l'emploi des langues en matière judiciaire.

Ce projet d'arrêté vise à adapter l'examen linguistique pour magistrats, afin qu'il réponde mieux aux nécessités de la fonction à exercer. Le projet s'inscrit dans le train de mesures adoptées par le Conseil des Ministres en vue de remédier, de manière rapide, à la situation critique en matière d'arriéré que connaissent le parquet et le tribunal de première instance de Bruxelles. (*) de l'article 43quinquies de la loi du 15 juin 1935, tel que remplacé par la loi du 18 juillet 2002 (Moniteur belge du 22 août 2002).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe